



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 57693

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le lien possible entre l'usage intensif du téléphone portable et certains cancers parmi lesquels le cancer du cerveau. En effet, une nouvelle étude française confirme que le fait d'une utilisation du téléphone mobile, lorsqu'elle est immodérée, exposerait à un sur-risque de gliome (tumeur cérébrale rare). Concrètement, ce sur-risque serait multiplié par 2,9 chez les grands utilisateurs de mobiles en comparaison avec ceux qui n'ont pas ou peu recours à ces appareils. Pour faire face à ce danger pour la santé lié aux champs électromagnétiques de radiofréquence, il serait fort souhaitable d'induire des comportements qui limiteraient l'exposition aux ondes (usage de l'oreillette, de haut-parleur de l'appareil...) et de favoriser la réflexion des fabricants et des opérateurs pour concevoir des téléphones qui réduiraient la transmission de ces ondes. Il lui demande ainsi quelles sont ses intentions en matière de prévention d'un éventuel sur-risque cancérigène.

Texte de la réponse

Selon les études scientifiques publiées à ce jour, l'hypothèse d'un risque sanitaire lié à une exposition individuelle aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles ne peut être totalement exclue pour les plus grands utilisateurs en considérant la durée cumulée des appels. Les résultats de l'étude conduite par l'institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED) sont cohérents avec ces conclusions. Des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Ainsi, les radiofréquences ont été classées, en mai 2011, par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en « peut-être cancérogènes », en raison d'un nombre très limité de données suggérant un effet cancérogène chez l'homme et de résultats insuffisants chez l'animal de laboratoire. L'agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié le 15 octobre 2013 la mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé » qui porte sur l'analyse détaillée de plus de 300 publications scientifiques nouvelles. Le rapport met en avant la prépondérance des enjeux liés à l'exposition induite par l'utilisation des terminaux mobiles. Les niveaux d'exposition liés à ces terminaux sont très nettement supérieurs à ceux liés aux antennes-relais. L'ANSES identifie des mesures simples qui peuvent être mises en oeuvre afin de limiter l'exposition individuelle aux ondes, notamment pour les publics les plus jeunes, enfants et jeunes adolescents : l'usage modéré du téléphone, l'utilisation des kits oreillettes mains-libres et de terminaux ou autres équipements dont le débit d'absorption spécifique (DAS) est le plus faible. Sur la base de ces recommandations, le Gouvernement continuera à travailler sur les réponses à apporter en matière de renforcement de l'information du public et sur des mesures de prévention telle que la généralisation de l'affichage du niveau d'exposition maximal pour tous les dispositifs émetteurs de champs électromagnétiques utilisés près du corps. En ce qui concerne l'approfondissement des connaissances scientifiques, l'Anses lance chaque année un appel à projets de recherche spécifique « radiofréquences : caractérisation des expositions et étude de l'électro hypersensibilité » en vue de créer de nouvelles connaissances, en particulier pour combler les lacunes ou lever les doutes qui ont été soulignés dans le rapport d'expertise précité.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57693

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4795

Réponse publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8405